

ARRÊTE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée le 08 octobre 2020 par SymEnergie05 représenté par Monsieur Pierre-Jean LECLERE, domicilié 4, Rue du Paradisier, SAVINES LE LAC (05160)

ARRÊTE
67/2020

Article 1- Réglementation

Suite au renforcement électrique du hameau les Eyrauds et à la réception d'un nouveau poste de transformation « COUSTOU », des travaux sur le domaine public seront effectués par le SymEnergie05 le 14 octobre 2020 sur le Chemin des Eyrauds pour la journée.

Article 2 – Signalisation

Durant cette période la circulation et le stationnement seront réglementés. En effet, le Chemin des Eyrauds verra une partie de sa chaussée interdit à la circulation et au stationnement pour tous les véhicules (sauf riverain) pour la pose d'un nouveau poste de transformation. La signalisation sera effectuée par le SymEnergie05.

Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chabottes, le 13/10/2020

Le Maire,

Roland AYMERICH

